

Barème maximum d'honoraires de transaction à compter du 20 juin 2022.

Valeur du bien net vendeur	Montant forfaitaire et Taux HT	Montant forfaitaire et Taux TTC (TVA 20%)
Jusqu'à 49 999 €	Forfait de 4 166,66 €	Forfait de 5 000,00 €
De 50 000 à 74 999 €	Forfait de 5 000,00 €	Forfait de 6 000,00 €
De 75 000 à 99 999 €	Forfait de 6 250,00 €	Forfait de 7 500,00 €
De 100 000 à 124 999 €	Forfait de 7 083,33 €	Forfait de 8 500,00 €
De 125 000 à 149 999 €	Forfait de 7 500,00 €	Forfait de 9 000,00 €
De 150 000 à 199 999 €	Taux de 5,00 %	Taux de 6,00 %
De 200 000 à 249 999 €	Taux de 4,58 %	Taux de 5,50 %
De 250 000 à 299 999 €	Taux de 4,37%	Taux de 5,25 %
De 300 000 à 349 999 €	Taux de 4,16 %	Taux de 5,00 %
Supérieur à 350 000 €	Taux de 3,75 %	Taux de 4,50 %

non réception, ni détention d'autres fonds, effets ou valeurs, en dehors de ceux représentatifs du paiement de nos honoraires, à la signature de l'acte définitif d'achat